



AVIS DE COURSE saison 2024 HABITABLES 2021-2024

Saison 2024
Baie de Bourgneuf
SRIN
5C

Ce document comporte 6 pages

WhatsApp pourra être utilisé comme vecteur de communication pour fournir les IC et procéder à l'émargement départ et arrivé sans que cela puisse faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
Cf Article 14

1. Règles :

1.1. La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les RCV 2021-2024
- Les prescriptions et règlements de la FFV
- Navigation nocturne : La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

1.2. Sécurité et équipement :

- Les bateaux doivent avoir le matériel de sécurité en conformité avec la catégorie de navigation à moins de 6 milles d'un abri.
- Les concurrents devront posséder les cartes marines englobant les parcours côtiers possibles

1.3. Evacuation de détritrus :

Aucun rejet en mer utilisation des installations portuaires en respectant les règles de tris édictées.

2. Publicité :

En application de la réglementation 20 de World Sailing (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.



3. **Admissibilité et inscription :**

3.1. **La régata est ouverte à :**

3.1.1. **tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C**

Norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2. **Tous les bateaux du système à handicap Osiris habitable**

D'un coefficient minimum de 8 et d'une longueur minimale de 5,50 m.

3.2. **Les bateaux admissibles**

doivent s'inscrire sur le site de la Société des Régates de l'Île de Noirmoutier (SRIN) www.srinnoirmoutier.org. Formulaire en ligne, au plus tard le jeudi qui précède la régata.

3.3. **Les concurrents (chaque membre de l'équipage)**

Doivent fournir si nécessaire l'autorisation de port de publicité.

La participation en solitaire n'est pas autorisée.

3.3.1. **Majeurs**

Devront présenter leur licence valide



La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical pour les épreuves de grade 5A, 5B et 5C

3.3.2. **Mineurs**

Devront présenter leur licence valide ainsi qu'une autorisation parentale.

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Les (ou la) personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Afin de remplir cette obligation, le licencié mineur peut soit :

- Présenter une Licence Club Compétition
- Présenter une Licence Club Pratiquant ou Adhésion accompagnée de l'attestation relative au questionnaire de santé ou à défaut d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.
- Présenter une licence temporaire accompagnée de l'attestation relative au questionnaire de santé ou à défaut d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

3.4 **Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage)**

ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Pour les mineurs - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins de six mois (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



4. Droits à payer

Les frais de participation sont :

Habitable moins de 8 m	12 €
■ Limité à 1 par personne	
<hr/>	
Habitable entre 8 et 10 m	15 €
■ Limité à 1 par personne	
<hr/>	
Habitable plus de 10 m	17 €
■ Limité à 1 par personne	

5. Inscription et règlement

- Inscription

Sur le [site internet](#) avant 18h le jeudi soir qui précède la course.

Le samedi (veille de régates) de 17h à 19h salle de réunion port (anciens locaux SRIN)
Aucune licence temporaire ne sera délivrée le jour même.

- Règlement

Au club le samedi veille de régates de 17h00 à 19h00

ou

par Helloasso via le site du Club ou en cliquant sur le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/societe-des-regates-de-l-ile-de-noirmoutier>

6. Programme 2024 :

4 février 2024 Régate Club Manche 1

18 février 2024 Régate Club Manche 2

03 mars 2024 Régate Club Manche 3



24 mars 2024 Régate Club Manche 4

14 avril 2024 Régate Club Manche 5 (Et CVH SRIN)

28 avril 2024 Régate Club Manche 6

5 mai 2024 Régate Club Manche 7

26 mai 2024 Régate Club Manche 8

13 octobre 2024 Régate Club Manche 9

27 octobre 2024 Régate Club Manche 10

10 novembre 2024 Régate Club Manche 11

24 novembre 2024 Régate Club Manche 12

8 décembre Régate Club Coupe de Noël

6.1. **Contrôle de jauge inopiné**

Le jour de la régata de 8H00 à 8h30

6.2. **Briefing**

8h30 le jour de la course devant les locaux du Club

6.3. **Mise à disposition sur l'eau :**

Heure premier signal d'avertissement	Classes
10h10	Toutes

7. **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**



Les IC seront disponibles la veille de la régates sur le site du club : <https://www.srinnoirmoutier.org/avis-de-course>.

Les jours de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h00.

8. LES PARCOURS

8.1. Le parcours sera :

Défini dans les IC

8.2. L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe

Baie de Bourgneuf

9. Système de pénalité :

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

10. Classement :

Une course doit être validée pour valider la compétition

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon : le système temps sur temps.

Lorsque le nombre de concurrents le permet il sera fait deux groupes (au moins 5 concurrents dans chaque groupe) .

Un groupe pour les coefficients HN net allant de 0 à 16.5

Un groupe pour les coefficients HN net allant de 16.51 à 99.99

11. Chef de bord :

Le Chef de bord est le responsable de l'équipage en mer. Il lui appartient également de veiller à la bonne tenue de son équipage à terre. Son nom est précisé dans la liste d'équipage remise au moment de l'inscription en ligne.

Rappel de la loi Française : « Le Chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime. Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous ses équipements



requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage »

12. **Décharge de Responsabilité :**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, la décision de participer ou non à une course ou de rester en course relève de leurs propres responsabilités. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. **Places de port :**

Emplacement au port : à charge des concurrents

14. **Communications radio :**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient recevables par tous les bateaux. Restriction applicable aux téléphones portables.

15. **Communication Whatsapp**

L'émargement départ et arrivée se fera via Whatsapp en scannant ce Qr Code avec votre appareil photo de portable ou en cliquant sur le lien.



<https://chat.whatsapp.com/GHgN4wbIC8YBJ6uPUzM9FM>

16. **Droits à l'image :**

Dans le cadre de l'inscription, le chef de bord devra, le cas échéant, mentionner son désaccord face à l'utilisation des droits à l'image au nom de toutes les personnes présentes à bord.



Sans mentions contraires les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser sans aucune restriction leur nom, image, textes, vidéo aussi bien d'eux-mêmes que du bateau utilisé. Ces éléments pourront être publiés, diffusés par tout média (incluant sans limitation la publicité par tous médias). Le nom et la biographie des équipiers pourront également être utilisés à cet effet.

17. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter en écrivant à srin.noirmoutier@gmail.com ou bien en vous rendant sur le site <https://www.srinnoirmoutier.org>



ANNEXE ZONE DE COURSE

